

Date de convocation : 19 janvier 2024
Date d'affichage : 19 janvier 024
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **vingt-cinq janvier** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BAPTISTA Paulo, Maire.

Etaient présents : M. COUBARD Anthony, COUTARD Franck, DULUARD Alexandre, GRUAU Francis, LÉBOUCHER Grégory, Mmes AGIN Christine, BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, GUITTET-ALANIC Emilie, GUERRIER Mathilde, LOUVEAU Béatrice.

Absents excusés : M. MARTIN Romuald (procuration à M. GRUAU Francis), REYNAERT Johan (procuration à M. COUTARD Franck).

Secrétaire de séance : Mme AGIN Christine.

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour :

1. VALIDATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2023,
2. DEVIS MAITRISE D'ŒUVRE MAM,
3. RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS (devant l'église),
4. REVERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LA CLASSE DE THEATRE RECU PAR L'ACADEMIE,
5. CONSULTATION PAR LE BIAIS DU CDG POUR LE CONTRAT DE PREVOYANCE OBLIGATOIRE POUR LES AGENTS A COMPTER DU 01/01/2025,
6. DIVERS.

L'ensemble des membres présents ont validés le compte rendu du 19 décembre 2023.

DEVIS MAITRISE D'ŒUVRE MAM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a reçu deux devis pour la maîtrise d'œuvre de la MAM,

- un de la Sté LC Développement pour un montant de 35145,90 € HT
- et un de AFB Architecture pour un montant total de 41925,00 € HT.

A la lecture des 2 devis, M. DULUARD Alexandre fait remarquer que les prestations indiquées dans les 2 devis ne sont pas identiques.

A l'unanimité des membres, la décision est remise à plus tard, une demande de devis avec précisions va être faite.

RÉNOVATION DU MONUMENT AUX MORTS (devant l'église)

Délibération n° 2024-01-001

M. le Maire informe que l'entretien des monuments aux morts peut être subventionné à hauteur de 50 % du budget par l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre (ONaCVG).

Nous avons fait une demande de devis à la société PTV-VTP – Vos Tombes Propres sise à Saint Mars d'Outillé, les devis s'élèvent à 200 € pour la mise en peinture et 1357,00 € pour le nettoyage.

Le conseil municipal accepte de faire une demande de subvention à l'ONaCVG et autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

M. DULUARD Alexandre précise qu'un nettoyage par aérogommage a déjà été fait 2018.

REVERSEMENT DE LA SUBVENTION CLASSE THEATRE

Délibération n° 2024-01-002

M. le Maire informe que l'académie a décidé de verser 1018.00 € pour subventionner la classe de théâtre. Cette subvention a été versée sur le compte de la commune et doit être reversée à la coopérative scolaire.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de reverser cette subvention à la coopérative et autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

CONTRAT DE PREVOYANCE OBLIGATOIRE POUR LES AGENTS A COMPTER DU 01/01/2025

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal, l'obligation de mettre en place un contrat de prévoyance obligatoire pour les agents à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le Centre de gestion 72 propose de lancer un marché en collaboration avec l'ensemble des CDG de la région, il nous demande donc si nous souhaitons ou non participer à la consultation. Aucune obligation d'engagement par la suite par contre si on ne participe pas, il faudra que l'on fasse une consultation par nous-mêmes, la mise en place du contrat de prévoyance est obligatoire au 01/01/2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la transmission au centre de gestion de notre intention de participer à la consultation et autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

DIVERS

M. BAPTISTA Paulo informe le conseil municipal que le terrain situé rue du clos des gars (entre le n° 12 et le 18) n'a pas été vendu.

Il fait connaitre au conseil municipal qu'il a reçu un appel du propriétaire du terrain situé 18 rue du clos des gars. Celui-ci a reçu la facture de débroussaillage de son terrain qui a été fait en mai 2023. Il conteste cette facture et indique qu'il s'agit d'une culture de plantes médicinales et non de mauvaises herbes.

Mme BRIFFAULT Agnès indique aux membres de sa commission qu'il faudra prévoir un tour des routes pour faire le point sur les travaux à prévoir.

M. COUBARD Anthony demande quand le démoussage de la toiture de l'église sera-t'il fait ?
M. Le Maire lui répond qu'effectivement le devis a été validé en avril 2023 mais que « les conditions climatiques » n'ont pas permis à la société de passer faire le démoussage. Relances faites en juin et en novembre.

M. DULUARD Alexandre demande s'il serait possible de prendre contact avec EDF car la commune est soumise, très régulièrement, à des micros coupures.

Mme BRIFFAULT Agnès signale qu'un fil orange est coupé au niveau du lieudit Les Harmonnières.

M. DULUARD Alexandre rappelle que le poteau téléphonique au niveau du lieudit le clos cornu est toujours cassé, le signaler à nouveau à orange.

Lors du démontage des guirlandes, il y avait un doute sur 2 motifs qui ne fonctionnaient pas, Rémi les a testés et du coup le problème viendrait des candélabres (rue de jaguenet et rue du lavoir). Faire réparer les prises.

M. DULUARD Alexandre indique que l'embâcle dans la Gée au niveau du pont lieudit la morinière va être nettoyé par le syndicat Vègre, Deux-fonts et Gée.

Voir avec le propriétaire du champ dans le virage de la déchetterie car des branches sont cassées et menaces de tomber.

Des arbres sont tombés lors des tempêtes de fin d'année au niveau du bois des touches, prévoir une vente comme les années passées et revoir avec les enseignants si le tronc du tilleul doit être enlevé ou s'ils souhaitent le garder.

M. COUTARD Franck annonce qu'il ne fera le foin aux touches cette année.

Mme AGIN Christine fait un compte rendu du Rendez-vous à la sous-préfecture concernant les soucis du sivos. La discussion n'a rien donné car chacun est resté sur sa position.

M. BAPTISTA Paulo indique que 2 des 3 assistantes maternelles prévues pour la MAM se sont désistées, nous avons reçu d'autres demandes d'assistantes maternelles qui vont être mises en relation.

M. BAPTISTA Paulo informe le conseil municipal que dans le cadre de sa délégation, il a validé :

- un devis les Tontons – changement des têtes de robinet – 535,97 € TTC,
- un devis A l'eau Elec – changement du ballon d'eau chaude école – 732,14 € TTC,

Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h50

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mardi 27 février 2024 à 20h30

REPERTOIRE

N° (1) : numéro de délibération

N° (2) : numéro de nomenclature

Date	N° (1)	N° (2)	Thème nomenclature	Objet	Page
25/01/2024	2024-01-001	7.5.1	Subventions accordées aux collectivités	RÉNOVATION DU MONUMENT AUX MORTS (devant l'église)	2024-002
25/01/2024	2024-01-002	7.5.3	Subventions autres	REVERSEMENT DE LA SUBVENTION CLASSE THEATRE	2024-002

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : le 02/02/2024

- publication : le 02/02/2024

SIGNATURESLe Maire
BAPTISTA PauloLa Secrétaire de séance
AGIN Christine